

---

**Date: 08.01.2015**

---



# Plus besoin d'un timbre ni d'une photocopieuse



Le canton espère convaincre quelque 80 000 contribuables de passer à la déclaration d'impôt entièrement électronique. CHLOÉ LAMBERT  
DOMINIQUE MEYLAN

**IMPÔTS.** Dès cette année, les contribuables fribourgeois peuvent remplir leur déclaration de manière entièrement électronique.

Désormais, vous allez prendre plaisir à remplir votre déclara-

tion d'impôt. C'est ce que promet le Service cantonal des contributions (SCC) avec sa nouvelle version de Fritax présentée hier. Le système permet un envoi 100% électronique des données et réduit le nombre de justificatifs à transmettre.

Fribourg est le premier canton à aller aussi loin dans l'abandon du papier. La déclaration

d'impôt pourra être remplie sur un ordinateur et directement transmise au SCC, sans signature ni envoi postal. Le contribuable recevra une quittance électronique.

Pour les personnes qui utilisaient déjà Fritax, la différence n'est pas énorme. Le nouveau logiciel s'apparente à l'ancien,

les données introduites les années précédentes peuvent être récupérées et un assistant accompagne pas à pas la rédaction de la déclaration. Pour le SCC toutefois, le changement devrait être important. «C'est une véritable révolution dans la manière de travailler du SCC», rapporte Georges Godel, directeur des Finances.

Aujourd'hui, l'administration travaille sur la base du papier. Les archives des déclarations d'impôt forment une colonne de 5 kilomètres, deux fois plus haute que le Vanil-Noir. Le nouveau système Fritax répond au 7<sup>e</sup> défi du programme de législation du Conseil d'Etat, qui vise à développer la cyberadministration.

A terme, le SCC devrait disposer de dossiers électroniques pour tous les contribuables. Le gain de place semble évident. C'est également un gain de temps pour les employés: plus de documents à saisir, de courrier à trier ou de fiches à classer. Fritax devrait permettre d'accompagner la hausse du nombre de contribuables, entre 3000 et 5000 supplémentaires chaque année, en évitant d'augmenter le personnel du SCC.

## **Importante campagne**

Selon Georges Godel, l'objectif est de persuader 80000 Fribourgeois de déposer une déclaration entièrement électronique. Le reste des quelque 170000 contribuables pourra continuer à imprimer ses documents ou à privilégier une déclaration manuscrite. Pour convaincre, le canton a mis les moyens et lancé une campagne, dont le coût s'élève à 100000 francs. Un site internet (*www.fritax.ch*), des affiches et un film humoristique ont notamment été imaginés. La précédente version de Fritax était déjà très utilisée: plus de 100000 Fribourgeois ont choisi cette méthode l'an dernier.

L'absence de pièces justificatives n'est pas totale: les entreprises vont transmettre au canton les certificats de salaire de leurs employés, un des éléments essentiels de la déclaration d'impôt. Le logiciel fonctionne par recoupement et détecte toute spécificité ou tout changement de situation, qui exige une pièce justificative. Le système repose en dernier lieu sur la bonne foi: «Nous nous rendrons vite compte si quelqu'un

ne joue pas le jeu», estime Georges Godel.

Utiliser Fritax ne signifie pas être taxé automatiquement. «Entre 5000 et 10000 déclarations sont aujourd'hui traitées uniquement par des machines», rapporte Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions. Cette proportion ne devrait pas prendre l'ascenseur.

## **Cryptée et sécurisée**

La déclaration sera transmise au SCC de manière cryptée et sécurisée. Le contribuable disposera d'un délai de septante-deux heures pour apporter des corrections. A chaque nouveau changement, ce temps d'attente sera prolongé.

Avec pour slogan, «en 2015, on ne fait plus sa déclaration comme avant», la Direction des finances espère provoquer une évolution de la pratique. Pour Georges Godel, «le changement se fera progressivement». Première étape: habituer les Fribourgeois à demander des pièces justificatives électroniques. ■